



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES

☎ 03.26.41.25.72

✉ cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Etaient présents ou représentés tous les membres en exercice à l'exception de :

Laurence LE GUINIO SQUELART - Carole GANSTER - André DESANLIS - Jean-Claude CABART ayant donné pouvoir à S. LADROIT - Monique DEBRAND ayant donné pouvoir à D. GUERIN - Marzéna FONTANIVE ayant donné pouvoir à JP LONGUEVILLE - André HALIPRE ayant donné pouvoir à S. LANFROY - Joël CHANTEREAUX ayant donné pouvoir à JF LAKOMY - Kévin LARCHER - Michel LECOCQ ayant donné pouvoir à G. GERARD - Maxime GIRONDE - Christian BURGAIN ayant donné pouvoir à C. GUICHON - Gérard MUNIER ayant donné pouvoir à J. DELISSE, **excusés.**

Jean-Marie TASSINARI, **absent.**

I. INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

II. ORDURES MENAGERES

a- Rapport annuel SYMSEM

Le Président fait la synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2016. Ce rapport met en évidence :

Déchetteries :

- La fréquentation continue d'augmenter : 54 000 passages en 2016
- Des tonnages en hausse : 5 000 T collectées soit 207kg/habitant/an en hausse de 12%
- Déchets verts (1 600 TM), gravats (1 100T) et DIB (980T) sont les principales matières collectées

Collecte :

- Verres : stable à 42 kg/hab/an
- Ordures Ménagères résiduelles : 190 kg/hab/an, le SYMSEM obtient une bonne performance inférieure à la moyenne du Département qui est de 226 kg/hab/an.
- Collecte sélective (sacs jaunes) stable à 42kg/hab/an

Prix :

- Le coût facturé aux collectivités est stable à 78 € depuis 2015, il était de 83.50 € en 2010.

Bilan financier :

- Le SYMSEM dispose d'un excédent de fonctionnement et d'investissement lui permettant de moderniser les déchetteries et de préparer l'avenir.

Le rapport est adopté à l'**unanimité.**

b- Collecte Ecodéchets

La société Ecodéchets a été retenue pour le marché de collecte suite à l'appel d'offres et au dialogue compétitif.

Dès le 1^{er} janvier, la collecte sera modifiée avec un ramassage en bennes mono-compartmentées, c'est-à-dire 1 passage pour les sacs de tri et 1 passage pour les sacs ou poubelles d'ordures ménagères résiduelles. Les jours de collecte sont donc modifiés, la 4CVS donne le nombre exact d'affichettes à distribuer par les communes dans chaque foyer pour le 31/12/17.

Pour les évolutions à venir :

2019 :

- le prestataire va référencer l'ensemble des foyers et leur composition.
- Le prestataire proposera des bacs de volume différents avec puces, Ces bacs seront gratuits pour les administrés puisque payés par le SYMSEM.
- Le deuxième semestre 2019 sera une période transitoire en mode de collecte incitative et facturation à blanc.

2020 :

- Mise en place de la collecte incitative avec REOM incitative.

III. URBANISME

a- Résultat du recrutement

Suite à l'ouverture de poste, une seule personne s'est portée candidate, il s'agit d'un homme de 40 ans ayant déjà de l'expérience dans le domaine de l'instruction d'un service ADS. Il est recruté pour 24 heures hebdomadaires, les négociations sont en cours pour le préavis qu'il doit effectuer dans sa collectivité d'origine. L'idée étant qu'il soit opérationnel au 1^{er} mars. En attendant, la 4cvS va conventionner avec la DDT. L'assemblée **donne pouvoir au Président, à l'unanimité**, pour signer tout document avec la DDT afin que cette dernière puisse assurer l'instruction des dossiers en attendant que le service communautaire soit opérationnel. Ce service sera installé à Bassuet dans le local communautaire. Une présentation de l'instructeur sera faite début 2018 en présence des secrétaires de mairie pour que l'instruction des dossiers soit bien organisée.

b- Demande de DETR

Afin de financer le service, deux dossiers de DETR doivent être déposés, un pour l'ingénierie technique et un pour l'équipement (mobilier, informatique, logiciels...)

Le Conseil communautaire donne mandat au Président pour signer les demandes de DETR à **l'unanimité**.

c- Modification de la carte communale de Vanault les Dames

Afin de vendre une parcelle sur la ZAE de Vanault les Dames, il est nécessaire de réviser la carte communale. En effet la zone n'avait pas été classée en zone d'activité en son temps, il convient d'intégrer cette parcelle dans la carte. La modification sera prise en charge par la 4CVS.

La révision de la carte communale et son financement **sont adoptés à l'unanimité**.

IV. AVANCE DE SUBVENTION PLANETE COPAINS

L'association planète copains demande une avance sur la subvention 2018 afin de faire face aux dépenses de début d'année en attendant le vote du budget.

Une avance de 9 000 € leur est consentie à **l'unanimité**.

V. RIFSEEP

Le Rifssep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) doit être mis en place depuis la fusion au 1^{er} janvier 2018.

Il est composé de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel). L'IFSE se décompose en 2 parties : 70% de la prime versée dès l'instant que les fonctions sont exercées et 30 % modulables en fonction de l'expérience, l'expertise et

la technicité qui doivent être évalués lors de l'entretien annuel.

La commission du personnel propose la mise en place de 3 catégories, à savoir :

- La catégorie C1 pour 1 DGS avec un montant annuel de 8 500 € soit 8 500 € par agent en ETP (Equivalent Temps Plein).

- La catégorie C2 pour 4 secrétaires, 3 techniciens assainissement et 1 responsable MSAP avec un montant annuel de 19 915.47 € soit 3 000 € par agent en ETP.

- La catégorie C3 avec 41 agents polyvalents, 2 bibliothécaires et 1 agent d'entretien assainissement avec un montant annuel de 19 078.01 € soit 700 € par agent en ETP.

La commission propose, à titre exceptionnel pour 2017, le versement à chaque agent, bénéficiaire du RIFSEEP, des 30% modulables puisque les objectifs n'ont pas pu être fixés en début d'année.

Le CIA, sera quant à lui, mis en place au 1^{er} janvier 2018.

Le CT propose un versement des primes au trimestre afin que chacun fasse la différence entre régime indemnitaire et prime. Il propose également la suspension des primes au prorata temporis lors d'absence supérieure à 5 jours.

Le RIFSEEP est **adopté avec 42 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.**

VI. DECISION MODIFICATIVE

a. DM OPAH

La CC Saulx et Bruxenelle avait facturé en fin d'année 2016 la participation de la CC Côtes de Champagne et Saulx les frais de gestion (0.22 € par an par habitant) et les frais de suivi d'animation (1.24 € / habitant) soit 11 900 € en fonctionnement. Cette facture n'a pas été réglée avant la fin de l'année et il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour soit la régler, soit l'annuler.

Le bureau propose d'effectuer les écritures nécessaires pour équilibrer le budget. Le conseil communautaire **valide la DM à l'unanimité.**

b. DM maison médicale

Afin de solder l'extension de la maison de santé de Vanault les Dames, il est nécessaire de prendre une Décision modificative, le bureau propose un transfert du budget général vers le budget maison de santé pour 2 700 € sous forme d'avance remboursable. Le conseil communautaire **valide la DM à l'unanimité.**

c. DM SPANC

Afin d'annuler une facture SPANC pour un contrôle non réalisé, il est nécessaire de prendre une DM de 70 €. Le conseil communautaire **valide la DM à l'unanimité.**

VII. ASSAINISSEMENT

a. Règlement intérieur de l'assainissement collectif

Le règlement intérieur de l'assainissement collectif est distribué à chacun des conseillers communautaires, des modifications sont proposées et les élus qui le souhaitent peuvent envoyer au secrétariat leur proposition (jusqu'au 10 janvier 2018) qui seront étudiées en commission et proposées pour adoption au conseil communautaire du 25 janvier 2018.

b. Règlement intérieur de l'assainissement non-collectif

Même chose pour le règlement de l'assainissement non-collectif.

c. Intérêt communautaire

La commission doit se réunir prochainement afin de définir l'intérêt communautaire en matière d'assainissement.

VIII. INTERET COMMUNAUTAIRE

a. Agences postales

Le Vice-Président en charge des services à la personne présente le projet de délibération définissant l'intérêt communautaire en matière d'agences postales. La proposition est adoptée à **l'unanimité**.

b. Service d'incendie et de secours

Le Vice-Président en charge des services à la personne présente le projet de délibération définissant l'intérêt communautaire en matière d'incendie et de secours. La proposition est adoptée à **l'unanimité**.

c. MSAP

Le Vice-Président en charge des services à la personne présente le projet de délibération définissant l'intérêt communautaire en matière de Maison de Services au Public. La proposition est adoptée à **l'unanimité**.

d. Tourisme

Le Vice-Président en charge des services à la personne présente le projet de délibération définissant l'intérêt communautaire en matière de Tourisme. La proposition est adoptée à **l'unanimité**.

e. OPAH

Le Vice-Président en charge des services à la personne présente le projet de délibération définissant l'intérêt communautaire en matière de logement. La proposition est adoptée à **l'unanimité**.

De plus, comme indiqué lors du précédent conseil communautaire, il est nécessaire de se positionner sur la poursuite de l'OPAH pour une année supplémentaire sachant que la CC Perthois, Bocage et Der a déjà délibéré pour la poursuite de l'opération en 2018.

Comme évoqué, la Région ne subventionnera plus l'animation et passera d'une prise en charge de 50% Région et 50% comcom à une prise en charge 1/3 Région et 2/3 comcom, ce qui entraîne un financement de l'ordre de 56 000 € pour la 4cvs au titre du fond commun d'intervention.

Après discussion, la poursuite de l'OPAH pour une année supplémentaire est **approuvée à l'unanimité** voir 2 ans s'il est possible de le faire même si PBD ne poursuit pas l'opération.

IX. VOIRIE

a. PAVE de Sermaize les Bains

Mme le Maire de Sermaize les Bains expose que le PAVE de sa commune établi par le bureau Corbavie a reçu un avis favorable en commune et demande qu'il soit approuvé en conseil communautaire.

Le Pave de Sermaize est adopté à **l'unanimité**.

b. Point sur les travaux

Le Vice-Président en charge de la voirie fait le point sur les travaux 2018. Vingt communes ont inscrit des travaux à la programmation. Quinze devraient être concernées par ces travaux en 2018.

c. Balayage

Les communes intéressées pour le balayage doivent se renseigner directement auprès de l'entreprise qui propose un prix de l'ordre de 55 à 60 € le kilomètre. Il faudra trouver une date commune pour l'intervention sur le secteur.

d. Barrières de dégel

Des devis pour commander des barrières de dégel ont été établis, la société Girod présente des barrières à 50 € pièce. Le bureau propose que la 4CVS les achète et que les communes les mettent en place, dès

que l'ordre de pose sera transmis par la 4CVS par mail aux maires, afin de protéger nos voies intercommunales.

X. POINT SUR LE SCOLAIRE : ECOLE MATERNELLE DE SERMAIZE

Les travaux de réfection de l'école maternelle sont en cours. L'entreprise Reuter a effectué le travail de consolidation du plafond et attend que l'ouvrage sèche, elle devrait retirer les étais juste avant les vacances de Noël, l'entreprise de peinture Pfund est en train de repeindre les plafonds de l'entrée et des toilettes. L'entreprise de déménagement est prévue le 4 janvier afin que les écoliers puissent retrouver leurs classes dès la rentrée le 8 janvier.

XI. SMVOS

Suite à la démission d'une conseillère municipale au sein de la commune de Pargny sur Saulx, il est nécessaire de désigner les représentants de la commune au SMVOS. Sur proposition du Conseil Municipal, le conseil communautaire **désigne, à l'unanimité**, Mmes Debrand et Pegurri.

XII. DELIBERATIONS A REVOIR

Lors du précédent conseil communautaire, des décisions ont été ajoutées à l'ordre du jour en début de réunion alors qu'elle aurait dû être inscrite auparavant. Afin d'éviter un contentieux et une annulation des délibérations prises, il est nécessaire que le conseil se repositionne sur les différents sujets abordés.

a. Création de Poste

Il est nécessaire de créer le poste de responsable scolaire qui était jusqu'alors assuré par un agent embauché en surcroît temporaire d'activité. Un poste de Rédacteur à 30 heures hebdomadaires est créé. La délibération est adoptée **avec 48 voix pour et 3 abstentions**.

b. Indemnités au receveur

Le conseil communautaire doit délibérer sur l'indemnité accordée au receveur pour son travail de conseil auprès de la 4CVS. Le bureau propose de verser une indemnité forfaitaire de 1 000 €. Cette proposition est validée **à l'unanimité**.

c. Demande de DETR

Les Vice-Présidents ont rencontré la Sous-Préfète cette semaine afin de lui présenter les projets de demandes de DETR. Le tableau suivant lui a été remis :

DETR 2018	Montant brut	DETR sollicitée en %	DETR sollicitée en €	Solde net
Voirie	1 200 000 €	40%	480 000 €	720 000 €
Jeux extérieurs	180 000 €	40%	72 000 €	108 000 €
Informatique (classes mobiles)	50 000 €	50%	25 000 €	25 000 €
Informatique (TNI : Tableau Numérique Informatique)	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €
Informatique (Ordinateurs pour TNI)	5 000 €	50%	2 500 €	2 500 €
Urbanisme	80 000 €		30 000 €	50 000 €
Accessibilité sur 6 ans	100 000 €	50%	50 000 €	50 000 €
Sports mise aux normes et constructions	100 000 €	30%	30 000 €	70 000 €
Pompiers interco	10 000 €	30%	3 000 €	7 000 €
STEP d'Heiltz le Maurupt	600 000 €	30%	180 000 €	420 000 €
Total	2 345 000 €		882 500 €	1 462 500 €

Le conseil communautaire émet un avis favorable, **à l'unanimité**, aux différentes demandes de DETR.

d. Comité de recrutement, création UAS d'Heiltz l'Evêque et Heiltz le Maurupt

Suite à la fusion, il est nécessaire de reconduire la composition du comité de recrutement. Il faut également créer les unités d'Heiltz l'Evêque et Heiltz le Maurupt en UAS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

e. Contingent d'Aide Sociale

Le versement du Contingent d'aide sociale a été indexé sur la baisse de la DGF par habitant, hors un élu communautaire a fait part à la comcom de son désaccord sur la méthode de calcul.

Le conseil prend en compte cette remarque et approuve le maintien des montants 2016 pour l'année 2017 à l'unanimité.

Le complément sera donc versé aux 35 communes en décembre.

f. Convention de déneigement

Le Vice-Président en charge de la voirie propose de renouveler la convention de déneigement avec le département pour l'hiver 2017/2018 afin que les routes empruntées par les transports scolaires soient praticables.

Le conseil approuve à l'unanimité.

XIII. PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET VŒUX DU PRESIDENT

Le prochain conseil communautaire est prévu le jeudi 25 janvier avec une intervention des pompiers sur les obligations communales en matière de défense incendie.

Le Président présentera ses vœux aux conseillers communautaires et aux agents le vendredi 12 janvier à 18h à la salle des fêtes de Vanault les Dames. Une invitation vous parviendra ultérieurement.

XIV. REUNION POUR L'ACHAT GROUPE DE JEUX EXTERIEURS

Afin de procéder à un achat groupé de jeux extérieurs, une réunion est organisée à la communauté de communes le mardi 9 janvier à 10h. Les communes intéressées devront y participer ou faire part de leurs projets au secrétariat.

XV. QUESTIONS DIVERSES

Le secrétariat sera fermé du 26 au 29 décembre 2017.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AURA LIEU LE

JEUDI 25 JANVIER 2018 A 20H30

EN PRESENCE DES POMPIERS